

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le **27 JUIN 2019**

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DFA 40 Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2018.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L 2511 - 45 ;

Vu la délibération 2018 DFA 21 relative au compte de gestion 2017 des états spéciaux d'arrondissement et la délibération 2019 DFA 39 relative au compte de gestion 2018 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu la délibération 2017 DFA 106 adoptant le budget primitif 2018 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu la délibération 2018 DFA 18 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement et la délibération 2018 DFA 22 adoptant le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 4 juin 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 3 juin 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 3 juin 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 5 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. GREGOIRE au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2018 est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

1^{er} Adjoint à la Maire de Paris

Emmanuel GRÉGOIRE

